

*Initiatives ministérielles*

**M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte):** Monsieur le Président, il n'est pas étonnant que les Canadiens soient déconcertés quand ils regardent les délibérations de la Chambre des communes.

Nous venons de voir une députée intervenir à la Chambre et critiquer une mesure législative du gouvernement sans en connaître les dispositions. Ce n'est pas juste et il nous incombe, à nous de ce côté-ci de la Chambre, de rétablir les faits pour qu'on puisse les examiner tels qu'ils sont.

La députée qui vient de parler s'est attardée aux modifications à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, un des éléments du projet de loi actuellement à l'étude. Il est important de bien exposer les faits pour que les gens les comprennent.

Le plafonnement des prêts va être haussé à 250 000 \$ et non à 200 000 \$, mais je ne peux pas imaginer que les députés d'en face prennent la défense des grandes banques canadiennes. La semaine dernière, au comité des finances, nous avons entendu les représentants de toutes les grandes banques et de tous les centres d'études et de recherches économiques au pays. Après examen des modifications que nous proposons d'apporter à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, ils considèrent que nous prenons la mesure qui s'impose.

Le seul élément regrettable, c'est que nous ayons à fournir un élément de protection aux banques à charte afin qu'elles fassent quelque chose pour les petites entreprises. Nous sommes les seuls à vouloir faire quelque chose pour ces dernières. Les députés de l'opposition ne veulent manifestement pas le faire. On dirait que ces députés veulent accrocher leur sort aux banques à charte en les protégeant. Ils veulent les défendre. Ce n'est pas ce que nous faisons.

Nous voulons mettre des capitaux à la disposition des petites entreprises de tout le pays. Quand je rentre dans ma circonscription, j'entends tout le temps dire que les petites entreprises sont à court de capitaux. Les banques ne font pas grand-chose à cet égard, mais nous, oui, en faisant apporter d'importantes modifications à la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Un autre point où il faut rétablir les faits, ce sont les paiements de transfert aux provinces. En tant que député de la région de l'Atlantique, j'attache beaucoup d'importance à ces paiements aux provinces pauvres. Nous pourrions tous dire que toutes les provinces sont pauvres de nos jours. Je suppose que oui, à en juger par leur bilan.

Or, les paiements de transfert du gouvernement fédéral aux provinces de l'Atlantique sont maintenant plus élevés qu'ils ne l'ont jamais été dans le passé. Le fédéral

verse plus d'argent à ma province du Nouveau-Brunswick que jamais auparavant. Le premier ministre McKenna ne peut que le reconnaître.

Quand les gouvernements provinciaux parlent de ces paiements, ils disent qu'ils n'ont pas augmenté aussi rapidement qu'ils l'auraient souhaité. Tout le monde aimerait obtenir une hausse de salaire de 10, 12 ou 15 p. 100. Les montants versés aux provinces continuent cependant d'augmenter à un taux supérieur à celui auquel nous avons limité la croissance de nos propres dépenses.

Autrement dit, elles reçoivent davantage, et non moins. Les députés d'en face doivent le reconnaître.

**M. Kilgour:** Épargnez-nous ça!

**M. Thompson:** Écoutez-les hurler. Ils auront tous l'occasion de se lever pour faire connaître leur position. Ils ne veulent pas écouter.

**M. Whittaker:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'hésite à interrompre le député au beau milieu de son discours.

Toutefois, il a signalé dans son introduction que l'opposition ne semblait pas connaître le contenu de ce projet de loi. Je tiens à signaler à la Chambre et au député que la partie de la Loi sur les prêts aux petites entreprises dont il parle a été retirée à l'étape de l'étude en comité.

• (1340)

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je regrette, mais cela n'a rien à voir avec le Règlement, et je redonne la parole au député.

**M. Thompson:** Merci, monsieur le Président, de votre générosité, et j'espère que vous prolongerez mon temps de parole en conséquence.

Ce que je veux faire durant le temps qu'il me reste, c'est signaler à la Chambre le bilan des gens d'en face en ce qui concerne les votes, ces gens qui prétendent défendre les intérêts des petites entreprises dans leur circonscription.

Je vais commencer par le bilan du Parti libéral. Nous allons passer au domaine économique un peu plus tard, mais regardons d'abord ce qu'ils ont fait dans le domaine de la justice, certaines des choses contre lesquelles les libéraux ont voté à la Chambre.

Les libéraux ont voté contre le renforcement de la Loi sur les jeunes contrevenants afin qu'elle soit plus efficace dans le cas des jeunes qui commettent des meurtres, par exemple. Il s'agissait du projet de loi C-12 de la troisième session. Ils ont voté contre des conditions de libération conditionnelle plus sévères pour les auteurs de crimes de violence.